

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 24 (1952)

Heft: 11

Artikel: Aperçu des activités des Nations Unies dans les domaines de l'habitation, de l'urbanisme et de l'aménagement des campagnes

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-124130>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

APERÇU DES ACTIVITÉS DES NATIONS UNIES

dans les domaines de l'habitation, de l'urbanisme et de l'aménagement des campagnes

INTRODUCTION

Le principal organe des Nations Unies qui s'occupe des questions économiques et sociales et, notamment, des questions relatives à l'habitation, à l'urbanisme et à l'aménagement des campagnes, est le Conseil économique et social. Sous l'autorité de l'Assemblée générale, le conseil est chargé de la coordination des travaux entrepris par les organismes des Nations Unies d'une part, et des activités des institutions spécialisées, de l'autre.

Le conseil a créé un certain nombre de commissions techniques pour l'aider dans ses travaux. Parmi celles-ci, c'est la Commission des questions sociales qui, à intervalles réguliers, étudie le programme des Nations Unies dans les domaines de l'habitation, de l'urbanisme et de l'aménagement des campagnes et qui présente des recommandations au conseil sur le développement futur des travaux relevant de ces domaines.

Les travaux entrepris par le Département des questions sociales et le Département des questions économiques du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et par les commissions régionales – la Commission économique pour l'Europe, par exemple – sont complétés par les activités de celles des institutions spécialisées qui s'intéressent activement aux questions de l'habitation ou de l'urbanisme. Par exemple, l'Organisation internationale du travail s'occupe de certains problèmes économiques et sociaux particuliers relatifs à l'habitation, tels que le rapport entre le loyer et le revenu familial, les méthodes d'augmentation de la productivité dans l'industrie du bâtiment, les conditions de travail dans les métiers du bâtiment, etc. ; l'Organisation mondiale de la santé s'intéresse aux normes et à l'hygiène de l'habitat ; l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture s'occupe des conditions de vie et de logement des populations agricoles, ainsi que de l'utilisation du bois dans la construction.

Afin de favoriser la coopération entre les organes et les institutions intéressées et d'éviter tout double emploi et tous efforts inutiles, afin aussi de mettre en lumière certains aspects des questions envisagées dont l'étude a peut-être été négligée, le Conseil économique et social, à sa sixième session, en mars 1948, a invité le secrétaire général à rédiger, avec la coopération de tous les organismes intéressés, un programme coordonné en matière d'habitation, d'urbanisme et d'aménagement des campagnes.

Un groupe de travail technique, auquel tous les organismes intéressés se sont fait représenter par leurs spécialistes, a entrepris en 1949 les premiers travaux en vue d'établir ce programme.

Le secrétaire général a transmis le rapport complet au conseil, à sa neuvième session, en juillet 1949 ; le conseil l'a examiné définitivement à sa onzième session à Genève, en juillet 1950. Dans l'intervalle, certaines parties de ce programme, qui doivent être mises à exécution immédiatement, ont été incorporées dans les programmes à court terme établis par les commissions intéressées pour l'année 1950.

Les articles qui suivent ont un double objet : présenter au lecteur le programme à long terme en matière d'habitation, d'urbanisme et d'aménagement des campagnes, conçu par l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées ; donner un compte rendu des travaux en cours.

Le premier de ces articles expose le programme coordonné même et contient un résumé des différents domaines d'études et des divers types d'activité internationale qui ont été proposés.

Le deuxième article contient un aperçu du programme pour 1950, entrepris par le Secrétariat des Nations Unies, après adoption par le Conseil économique et social sur la recommandation de sa Commission des questions sociales.

Le troisième article a trait au programme de travail adopté par le Sous-Comité de l'habitat de la Commission économique pour l'Europe, et le dernier article donne un bref compte rendu du cycle d'études régional organisé par les Nations Unies à Paris, en 1949, auquel des experts de plusieurs pays d'Europe ont discuté, entre autres questions, les problèmes de l'habitation, de l'urbanisme et de l'aménagement des campagnes.

UN PROGRAMME D'ACTION A LONG TERME SUR LE PLAN INTERNATIONAL

Le rapport du secrétaire général relatif à un programme coordonné en matière d'habitation, d'urbanisme et d'aménagement des campagnes¹ donne les grandes lignes d'un plan systématique d'études et d'activités dont les organes des Nations Unies et les institutions spécialisées devront tenir compte en établissant leurs programmes à long terme respectifs.

Le présent document résume les deux parties les plus importantes du rapport. On trouvera, sous le titre « Champs d'étude particuliers », une brève analyse des études projetées concernant les besoins et les programmes en matière de logements ; les aspects économiques et sociaux de l'habitation, de l'urbanisme et de l'aménagement des campagnes ; la question de l'habitation dans des zones spéciales, et la question de l'habitation destinée à des catégories spéciales de personnes. La deuxième partie du document passe en revue les « divers types d'activité internationale » qu'on envisage d'adopter pour mettre en œuvre ce programme.

Il convient de noter que le rapport s'attache en particulier aux questions qui ont trait à l'habitation ; les questions plus générales de l'établissement des plans n'ont été envisagées à ce stade que dans la mesure où elles intéressaient directement l'habitation.

Pour les renseignements relatifs aux activités présentes et passées, ainsi qu'à la répartition bien conçue du travail entre les organisations qui ont collaboré à la rédaction du rapport, le lecteur peut se référer au

¹ Document E/1343 : « Habitation, urbanisme et aménagement des campagnes. Rapport du secrétaire général établi de concert avec les institutions spécialisées intéressées... »

document original qu'il se procurera sur demande adressée au Département des questions sociales, siège permanent de l'Organisation des Nations Unies, New-York (N.-Y.) (Etats-Unis d'Amérique).

CHAMPS D'ÉTUDE PARTICULIERS

Besoins et programmes en matière de logements.

Logements disponibles et leur condition.

Avant de pouvoir établir de nouveaux programmes en matière d'habitation, il faut se renseigner sur le nombre des logements dont on dispose, sur le nombre de personnes à loger et sur l'état de ces logements. Au point de vue social, il est particulièrement important de connaître approximativement le nombre des familles qui vivent dans des conditions inférieures aux normes admises, en ce qui concerne, soit le surpeuplement, soit les conditions d'hygiène, soit ces deux éléments à la fois.

Les statistiques qu'on possède ne fournissent pas, à l'heure actuelle, les renseignements nécessaires; on pourrait utilement les compléter par des enquêtes spéciales sur les logements et par l'étude, dans le plus grand nombre de pays possible, de budgets familiaux sélectionnés avec discernement par sondages effectués dans la population. Les techniques et les méthodes à appliquer à l'occasion de ces études restent à définir et à normaliser.

La méthode des recensements fournit, à intervalles réguliers, des indications d'ordre général: pour leur part, les enquêtes particulières peuvent fournir des renseignements plus détaillés sur certains aspects de la situation à l'époque où elles sont effectuées.

Afin que ces renseignements puissent être utilisés sur le plan international, les recensements concernant l'habitation doivent se faire conformément aux normes admises et porter au moins sur un certain nombre de points déterminés, considérés comme le minimum nécessaire pour l'établissement de statistiques de l'habitation de façon à permettre la comparaison des renseignements.

Le secrétaire général propose dans son rapport que la Commission de statistique poursuive l'élaboration de méthodes de normalisation et qu'elle publie les renseignements recueillis.

Programmes prévus pour l'avenir.

Il est important, pour tout pays, de posséder une évaluation précise des travaux qu'il envisage dans le domaine de l'habitation et de la construction; il peut ainsi: 1) déterminer dans quelle mesure les projets répondent aux besoins sociaux de la population; 2) faire en sorte que la main-d'œuvre, l'équipement, l'outillage et les matériaux nécessaires soient disponibles au lieu et au moment voulus; 3) assurer une répartition équitable des ressources (en étudiant, notamment dans les pays qui souffrent d'une pénurie de capitaux, le problème d'une formation de capital exempte de risques d'inflation); 4) assurer, par des mesures influant sur l'activité des entreprises du bâtiment, une plus grande stabilité de l'emploi, à la fois dans cette industrie elle-même et dans l'économie en général.

Sur le plan international, l'intérêt se porte surtout sur l'échange de renseignements concernant les programmes futurs relatifs à l'habitation, sur l'échange des enseignements de l'expérience quant aux méthodes d'établissement des programmes et sur la stimulation que ces enseignements peuvent avoir pour les participants. Au point de vue économique, en établissant à l'avance les programmes de logement, on risque moins de voir les principes économiques relatifs au maintien de l'emploi dans un pays s'écarter des principes de même nature suivis dans d'autres pays ou compromettre le maintien du plein emploi.

Il y a lieu d'établir à l'avance, dans chaque pays, des programmes de construction de logements et d'édifices publics visant à atteindre les objectifs indiqués plus haut. L'élaboration de ces programmes semble devoir offrir un intérêt tout particulier dans le cas: a) des pays où une grande partie de la population vit dans des conditions inférieures aux normes admises; b) de régions dévastées par la guerre, et c) de pays où la pénurie de matériaux ou de capitaux risque de retarder l'exécution du programme de logement.

Sur le plan international, la centralisation, l'analyse et la comparaison de ces programmes montreront dans quelle mesure ces derniers sont conformes aux objectifs sociaux des Nations Unies et des institutions spécialisées en ce qui concerne l'élévation du niveau de vie; elles montreront comment ces programmes sont établis; elles décèleront les cas dans lesquels il peut se produire des ralentissements de l'activité technique ou économique, ou une pénurie de matériaux; enfin, elles montreront ce qu'il faut faire pour qu'on puisse mettre en œuvre les programmes de logement tout en équilibrant l'utilisation des ressources économiques et en maintenant l'emploi à un niveau élevé dans des conditions de stabilité.

L'établissement d'un programme de logement offre de grandes difficultés en raison des nombreux facteurs dont il faut tenir compte: logements existants, tendances démographiques futures, nombre et composition des groupes familiaux, ressources disponibles en main-d'œuvre, en matériaux et en capitaux, normes à adopter, fluctuations probables de l'activité commerciale et du revenu, répercussions que l'exécution d'un programme de logement peut avoir sur d'autres aspects de l'économie. Pour ces raisons, bien des gouvernements souhaiteront peut-être avoir à leur disposition un rapport qui puisse aider les autorités compétentes à déterminer la meilleure façon d'établir un programme complet de logement, indiquer quels sont les éléments qui doivent entrer en ligne de compte et comment il convient de les évaluer, et, enfin, quelles mesures d'ordre administratif ou législatif il y a lieu de prendre pour assurer l'établissement et l'exécution du programme. Ce rapport devra tenir compte de la situation particulière de chaque région.

Il pourra être utilement complété, à la requête des gouvernements intéressés, par l'envoi dans un pays d'un ou de plusieurs techniciens chargés d'aider les autorités à transposer la théorie sur le plan pratique en fonction de la situation particulière de ce pays.

Matériaux, équipement et outillage.

Pour pouvoir mettre en œuvre les programmes de construction, il faut pouvoir disposer d'une quantité suffisante de matériaux de construction, de fournitures spéciales et d'outillage nécessaire à la construction. Toutefois, il ne semble guère nécessaire d'entreprendre une étude générale sur l'ensemble de la question des fournitures de matériaux de construction, d'équipement et d'outillage, notamment dans les pays qui peuvent répondre à leurs propres besoins. C'est seulement dans le cas où la difficulté de se procurer un matériau donné ou un certain type d'outillage semble de nature à bloquer la réalisation d'un programme de construction souhaitable, soit par suite d'une pénurie effective, soit à cause de l'insuffisance des devises nécessaires à l'importation de ce matériel, qu'il faudra étudier la question sur le plan international.

En pareil cas, il y aura lieu d'examiner la possibilité d'augmenter la production des matériaux insuffisants, de rechercher les moyens grâce auxquels les pays pourront importer les matériaux dont ils ont besoin, ou de développer, en partie à l'aide de renseignements techniques, l'emploi des matériaux de remplacement.

(A suivre.)